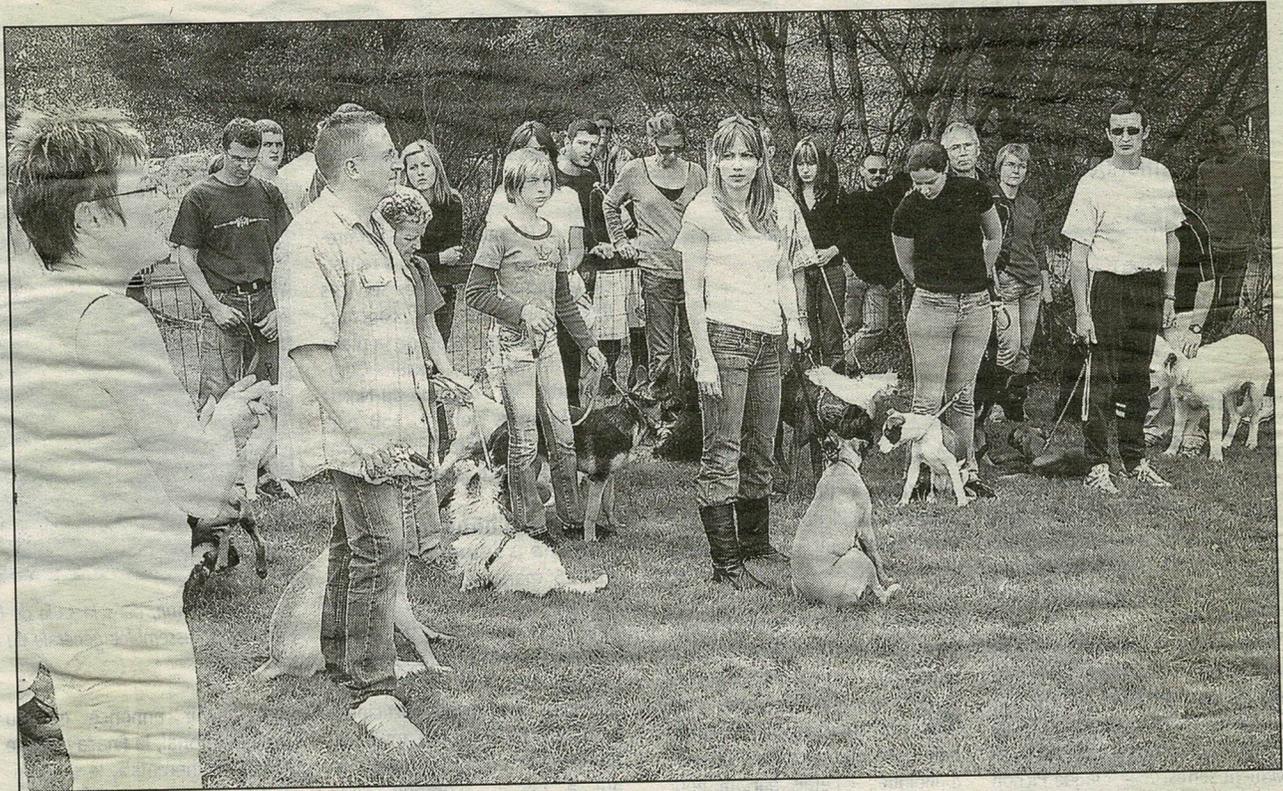


# Club Canin de l'Odét : les chiots à bonne école



● Les cours de l'école du chiot sont régulièrement suivis par une quinzaine de personnes chaque samedi. À gauche, Catherine Deruy, présidente du club, supervise les séances et donne les bons conseils.

**Créée au début de la saison 2005, l'école du chiot dispensée par le Club Canin de l'Odét à Toulven, gagne en affluence d'année en année. Si les gens se sentent entièrement responsables de leurs - jeunes - animaux, ils savent aussi se rendre compte de l'importance d'une éducation suivie, et ce, dès le plus jeune âge.**

On passera sur les faits d'actualité qui génèrent sans cesse de nombreuses polémiques, pour se concentrer sur la nécessité d'offrir une éducation rigoureuse à son animal de compagnie, de quelque race qu'il soit.

## Explication des règles

Tous les samedis sur le terrain de Toulven, Catherine Deruy et ses assistants sont au chevet d'une quinzaine de maîtres (parfois plus), qui, au bout de leur laisse, tiennent une demi-portion de boxer, malinois et autres, qui dans quelques mois seront d'imposantes « bestioles ».

Petits, joueurs et adorables, les



● Au pied, d'abord.

chiots ont entre 3 et 8 mois et ne sont pas tous destinés à passer des concours plus tard. Car sur le terrain voisin et sans aucune rivalité, les plus grands s'exercent au « sportif » et pour quelques-uns aux compétitions. Explication des règles, des « lois domestiques », Catherine Deruy ne laisse rien au hasard, évoquant à la fois le danger que peut représen-

ter un animal mal encadré, jusqu'aux gestes anodins qu'il est important de ne pas effectuer dans certaines circonstances, les précautions à prendre par rapport aux enfants, etc.

Puis, on part sur le travail du coucher, de la marche au pied, du rappel, des ordres à définir clairement pour que le chien ne s'embrouille pas de trop.

## Parcours homologué

Ateliers de référence, le Club Canin de l'Odét reste le seul club en Bretagne dont le parcours a été homologué, une série d'obstacles destinés aux chiots, mais préparés pour qu'ils ne se blessent pas et se sentent bien encadrés. Plus tard, certains d'entre eux - suivant des réglementations strictes - pourront concourir en Agility ou en Ring, ce dernier type d'épreuve nécessitant d'être reconnu chien « à papiers » (LOF). On peut également passer un CSAU, un Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, tout en sachant qu'en dépit de la reconnaissance de ce brevet, la dite « aptitude » n'est en rien définitive et dépend à chaque fois de la personne qu'il y a derrière. Même chose pour ce qui est des chiots, le travail du samedi est inefficace s'il n'y a pas, au-delà, un prolongement des leçons à domicile. Des devoirs, en quelque sorte.

Rappelons que le CCO organisera, les 10 et 11 novembre, à Toulven, le Championnat de Bretagne d'obéissance. Contact : 02.98.54.82.26.